

Elles devront payer

Six communes du pays salonais sont sanctionnées d'un constat de carence préfectoral pour non respect de leur obligation de construction de logement social sur la période 2011-2013. Elles vont payer de lourdes amendes, surtout celles qui n'ont construit aucune HLM sur cette période : Pélissanne, Velaux et Mallemort

Montant des pénalités, pour 2013, prélevées sur les ressources fiscales :

- Pélissanne : 340 000 euros
- Velaux : 215 000 euros
- Mallemort : non communiqué par la mairie
- Saint-Cannat : 72 000 euros
- Sénas : 89 000 euros
- Lançon : 120 000 euros

Début mai, la ministre du logement Sylvie Pinel a adressé une circulaire aux préfets pour les inciter à accélérer la construction de logements sociaux dans les communes carencées en «s'emparant pleinement» des outils à leur disposition : droit de préemption et délivrance du permis de construire en lieu et place des élus.

De quoi alarmer les maires des communes qui sont loin du seuil imposé par la loi Duflot (25% des résidences principales en logements sociaux). «Nous voulons rester maîtres chez nous. Il faut donc prendre les devants pour éviter l'ingérence de l'État», assure Michel Mille, le maire de Lançon-Provence. Reste que sa commune accuse un retard vertigineux en matière de logement social, selon les critères de la loi il lui manque plus de 800 logements. Un retard impossible à rattraper et qui vaut à la commune une pénalité annuelle de 340 000 euros. Que cette année, le préfet a ramené à 120 000 euros pour présomption de bonne volonté de la part de la mairie de Lançon. «Nous travaillons en bonne intelligence avec le préfet», se félicite le maire qui s'est engagé sur un objectif de 180 logements sociaux à construire d'ici 2016. La mairie travaille, avec les bailleurs sociaux, sur des logements de type T1 et T2 destinés en partie aux militaires de la base aérienne. Ainsi que sur des logements



adaptés aux handicapés et personnes âgées.

Augmenter les impôts ?

A Pélissanne, en revanche, pas de remise sur la douloureuse. Au contraire, les pénalités ont doublé en un an pour passer à 350 000 euros. Et ça risque de se poursuivre à la hausse. «Je ne vais quand même pas augmenter les impôts pour payer les amendes pour carence de logement social !», s'emporte le maire de Pélissanne Pascal Montécot. Il manque 800 logements sociaux sur la commune et la mairie de fait pas beaucoup d'efforts pour améliorer la situation. Résultat, le préfet a commencé à bloquer des terrains à la vente sur certains secteurs en vertu de son droit de préemption. «La situation est quasi-insoluble, note le maire. D'un côté la loi Duflot impose 25% de logements sociaux et de l'autre elle auto-

rise les détachements de parcelles ce qui incite les gens à séparer leurs terrains pour construire plus de villas». En conséquence le nombre de résidences principales augmente sérieusement et, du coup, l'État réclame encore plus de logements sociaux.

«Il faut tenir compte de l'historique : Pélissanne est une commune résidentielle, elle n'a jamais été faite pour recevoir du logement social en forte proportion», note le maire qui tient à préciser : «je ne suis pas opposé à promouvoir ce type de logement mais dans la mixité sociale : il n'est pas question de faire des ghettos».

Pour l'année prochaine, l'amende pélassannaise devrait être revue à la baisse. Grâce au programme mené avec le promoteur «Nouveau constructeur», soient 96 logements dont 36 à caractère

social et 60 en accession à la propriété. A noter que les logements sociaux seront axés seniors avec la construction d'une salle à manger commune (les repas seront livrés par la cuisine centrale de la commune).

Des logements, livrés l'an prochain, qui devraient bénéficier en priorité aux demandeurs de la commune.

Le piège des recours

A Saint-Cannat, l'amende est moins lourde : 72 000 euros. Mais le maire Jacky Gérard l'estime totalement injuste. «Nous répondions aux objectifs, mais une série de recours de tiers a bloqué les permis». Les recours sont aujourd'hui levés, une quinzaine de logements va pouvoir sortir de terre. Ce qui devrait faire baisser le montant des pénalités, voire les annuler.